



Contribution de Jean RENARD

renard.jean@numericable.fr

Quelques remarques à propos de lectures de la presse locale et régionale

La dernière page de couverture de la revue "Biens" des notaires de l'Ouest est très révélatrice. Elle contient la carte des terrains à bâtir du département afin de réaliser "*votre projet d'habitation*" dit le texte d'accompagnement. Or, il s'agit des terrains proposés par la SELA, émanation des services du département. On est effaré par leur localisation en milieu rural, souvent à plusieurs dizaines de kilomètres de l'agglomération. Une bonne vingtaine de projets avec de nombreux lots et des prix élevés. Certes, il s'agit de lotissements, mais n'est-ce pas en contradiction avec l'affirmation des services de ne plus construire n'importe où afin d'éviter l'étalement urbain ?

Il va en falloir de nouvelles routes et équipements divers pour ces nouveaux habitants. Ne parlons pas des pertes associées des terres agricoles, alors même que l'on entend multiplier les Peans¹ ? Mais au département on n'est pas, semble-t-il, à une contradiction près !

Une autre information, le 9 décembre dans la revue de presse de l'API, peut aussi nous interroger. Il s'agit du transfert des espaces de l'estuaire de la Loire de l'État au département. Ce sont 22 000 hectares de terres basses et humides, bénéficiant du statut Natura 2 000 qui sont concernés. On peut craindre le pire alors même que de nombreux acteurs locaux s'opposent au projet de réserve naturelle nationale et que l'on envisage un nouveau franchissement de la Loire souhaité par ces mêmes responsables et élus du secteur. Et ce, sans guère s'interroger sur le coût et sur les protections à l'échelle européenne de ces espaces.

Une enquête publique décevante. Le SCOT de la métropole a été soumis à révision et soumis à enquête publique comme la loi le prescrit. Une fois encore, nos concitoyens se sont désintéressés de l'enquête en dépit d'une information des autorités. En un mois d'enquête (du 19/9 au 21/10), les commissaires ont reçu 56 personnes, 73 ont déposé un dossier en mains propres et 147 ont déposé des notes écrites (dont celles de plusieurs membres de notre Conseil). C'est peu ! C'est beaucoup moins que la consultation pour le transfert de l'aéroport. Nombre de déposants demandent une prolongation de l'enquête dans le temps. Ils ne seront pas suivis.

Il faut dire que la lecture des 1 300 pages des différents dossiers est particulièrement insipide, seul un professeur de droit pourrait se vanter d'avoir tout lu. J'avoue modestement avoir renoncé à tout digérer.

¹ Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains

Parallèlement, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, forte de 82 pages, n'apportent guère de choses. Surtout, il n'y a pas de réponses explicites aux questions posées par les déposants. Rien n'est modifié par rapport au projet initial, alors même qu'un grand nombre de déposants se plaignent de délais trop courts ou sont manifestement contre le projet du nouvel aéroport.

On peut à juste titre se demander à quoi servent ces enquêtes, si ce n'est à justifier a posteriori un projet ficelé.

À toutes les interrogations il est répondu *"cette question n'appelle pas de complément dans le SCOT"* par la maîtrise d'ouvrage !

La question du périmètre du SCOT, relevée par de nombreux déposants, est expédiée sans réelle justification, alors même que les élus du pays de Retz et ceux de Cap Atlantique, ou encore du vignoble, se plaignent de ne pas avoir été consultés pour donner leur avis sur d'éventuels nouveaux franchissements du fleuve. Une fois de plus, nous sommes en face d'un projet ficelé et pour lequel les interrogations et remarques des citoyens ne sont pas pris en compte ! De tels procédés expliquent le recours à la violence par certains exaspérés de ne pas être écoutés.

Tout un chacun se plaint de l'accroissement des trafics routiers par rapport au rail qui semble délaissé, tant dans le SCOT que dans les choix du département. La carte des travaux routiers est révélatrice. Il y a une contradiction majeure avec les questions liées au réchauffement climatique. Mais peut-être que les élus du département sont, comme Donald Trump, des climato-sceptiques ?

La multiplication des métropoles. Une nouvelle vague de métropoles² vient d'être adoptée par le Parlement. C'est comme les petits pains ! Sept agglomérations obtiennent ce statut qui bientôt n'aura plus de sens. À quand Amiens (Macron) et pourquoi pas Sablé (Fillon) et même la Roche-sur-Yon (Retailleau). Où est l'aménagement du territoire de jadis ?

Bientôt on pourra poser une devinette, quelle est la ville de plus de 100 000 habitants qui n'a pas encore le statut de métropole en France ? (Réponse : celle qui n'a pas un député influent de la bonne majorité).

² Dijon, Orléans, Saint-Etienne, Toulon, Clermont-Ferrand, Metz et Tours